



Date limite :

Mardi 1
Août

2023

Tous pour Michèle

Victime d'un démarchage abusif, Michèle âgée de 71 ans a été ciblée par une arnaque à la pompe à chaleur. Dix mois après avoir été démarchée, l'installation réalisée pour la modique somme d'un euro symbolique est défectueuse. Aujourd'hui Michèle n'a toujours pas de chauffage. D'après un professionnel, il faudra déboursier pas moins de 4000 euros pour tout remettre en état. Aux abonnés absents, l'entreprise n'a pu fournir aucune solution pour régler le problème. Elle a donc décidé d'engager des poursuites à l'encontre de l'entreprise ayant effectué ces travaux pour espérer obtenir des réparations pour le préjudice subi. Mais la démarche est longue et incertaine...

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/hnAxVvxb>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :

Thierry Lacombe